Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 106 (2008)
Heft: 7-8

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Photo: FSSF Section Genève

Genève, 3 mai 2008

Des sages-femmes se montrent

C'était pour la 17ème Journée internationale de la sage-femme, fêtée traditionnellement le 5 mai. Une sage-femme indépendante de l'Arcade des sages-femmes, membre de la section Genève, s'annonce spontanément pour organiser un événement le samedi 3 mai dans le centre ville. Trois ou quatre sages-femmes répondent à son appel et, le samedi matin, un stand est installé à la Place du Molard, avec photos, dépliants, «cornette», statuettes et amulettes, sans oublier les pommes et les biscuits. Les étudiantes sont aussi présentes.

Toutes ces sages-femmes sont disponibles et disposées à parler avec les badauds, femmes enceintes et enfants qui s'attardent un instant sous notre parasol rouge. L'idée qui anime les sages-femmes initiatrices est toute simple: aller à la rencontre de la population, se montrer pour qu'on puisse nous identifier, être présentes au moins le 5 mai – mais peut-être plus souvent aussi? Sous le soleil de mai, les discussions vont bon train et les idées éclosent facilement!

Des sages-femmes de la FSSF section Genève et Arcade Sages-Femmes

Suisse

Des mères de plus en plus âgées

La répartition des naissances vivantes selon l'âge de la mère a fortement changé dans les trois dernières décennies. En 2006, presque deux tiers des mères avaient 30 ans ou plus à la naissance de leur enfant, alors qu'en 1976 la grande majorité avait moins de 30 ans.

Proportion de naissances vivantes selon l'âge de la mère

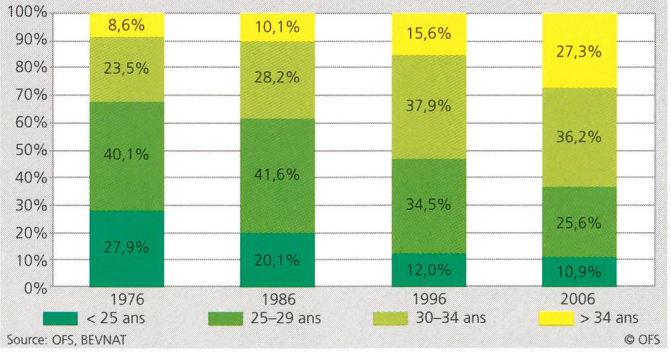

Source: OFS, BEVNAT © OFS

Le nombre de jeunes mères est particulièrement en baisse: en 1976, un peu moins de 30% des mères avaient moins de 25 ans à la naissance de leur enfant, en 2006, seul 10,9% sont encore dans cette tranche d'âges. La proportion des mères ayant entre 30 et 34 ans augmente de façon continuelle depuis le début des années septante. Entre 1996 et 2006, la part des mères ayant 35 ans et plus a également fortement augmenté.

Source: Communiqué de presse OFS du 26 mars 2008.

Suisse

Augmentation des naissances

	2004	2005	2006
Naissances vivantes (total)	73082	72903	73371
Garçons	37340	37569	37766
Filles	35742	35334	35605
Suisses	53680	53722	54490
Etrangers	19402	19181	18881
Femmes non mariées	9705	10013	11268
Primipares (femmes mariées ayant leur 1er enfant)	29888	30143	29477
Accouchements multiples	1170	1179	1178
Mortinaissances (total)	276	307	342

Source: Communiqué de presse OFS du 26 mars 2008.

Votation du 1er juin 2008

Succès du Comité «NON au diktat des caisses»

Le peuple suisse a nettement rejeté l'article constitutionnel sur la santé et la prétention des caisses-maladies aux pleins pouvoirs. Les citoyens se sont clairement exprimés pour le libre choix du médecin, pour des prestations de soins sociales et pour une gestion des soins de base par les pouvoirs publics. Le comité très large réunissant les milieux opposés à cet article se réjouit de ce résultat clair qu'il considère comme un grand succès.

C'est maintenant une certitude: les citoyennes et les citoyens suisses ne veulent pas d'expérimentations hasardeuses en matière de santé publique. L'article constitutionnel «Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie», trompeur et préparé à la hâte, est définitivement jeté aux oubliettes. Les arguments faussement positifs du comité de soutien n'ont rien pu y faire: les citoyens ont clairement indiqué quels sont et doivent rester les piliers porteurs du système de santé suisse:

- le libre choix du médecin, qui avait déjà été décrit comme indispensable dans les sondages réalisés avant la votation;
- la prise en charge des prestations de soins à domicile par les caisses-maladie;
- la gestion des soins de santé et plus précisément celle des hôpitaux par les cantons, autrement dit par les pouvoirs publics.

Le comité «NON au diktat des caisses» – et avec lui les médecins, infirmières, organisations de patients et de consommateurs, pharmaciens, dentistes et de nombreuses autres organisations – se réjouit de la décision prise par le souverain. Il est toutefois évident que notre système de santé a besoin d'être réformé. Les organisations membres de ce comité très largement représentatif souhaitent maintenant collaborer en partenariat avec les autres acteurs de la santé afin d'élaborer des solutions convaincantes et centrées sur les patients. La campagne de vote a démontré combien la collaboration entre médecins, infirmières, dentistes, pharmaciens, associations des professionnels de la santé et organisations de patients et de consommateurs pouvait être constructive. Ensemble, ils se sont engagés avec succès en faveur des patients. La politique de santé suisse devra désormais s'appuyer sur ce résultat clair et net.

Communiqué du Comité «NON au diktat des caisses» du 1er juin 2008.

Lausanne, 22 mai au 28 septembre

Exposition «Vertiges de l'origine»

La Fondation Claude Verdan propose cet été une nouvelle exposition sur une question qui concerne chaque être humain: le mystère de la conception. La Genèse, le Big Bang, tout comme l'instant de la fécondation, nous parlent en effet du phénomène du «commencement» et nous amènent à réfléchir sur nos origines lointaines, sur notre venue au monde, sur les questions plus générales de la filiation et de la transmission (entre autres par le biais de l'ADN).

Conçue et réalisée avec la Fondation pour l'andrologie, la biologie et l'endocrinologie de la reproduction (FABER), l'exposition établit des correspondances entre l'univers et l'être vivant. Des analogies et des rapprochements se font entre le microscopique et la macroscopique, entre la chair et la matière, entre le passé et le futur, entre le profane et le sacré. Une visite en solitaire permet la méditation ou, en tout cas, le monologue intérieur. Une visite à deux ou en famille donne l'occasion de discuter ou de témoigner. Car ces images agissent et nous «agitent»: elles posent des questions vertigineuses (d'où le titre), des questions intemporelles aussi.

Installation vedette

Au départ de l'exposition se trouve «Le Module», un cube noir de l'extérieur, scintillant de l'intérieur. Il est présenté comme un objet mystérieux: il est posé là, solitaire, mais on peut en faire le tour pour découvrir une porte étroite. A l'intérieur, dans un espace intimiste, par une fenêtre étroite, on assiste à la formation d'un embryon: les images parlent d'elles-mêmes et offrent une occasion de ressentir cet événement magique. Elles sont renforcées par les commentaires de spécialistes du laboratoire du Centre de procréation médicalement assistée (CPMA): «Le tout début de la vie, c'est comme un début de la formation d'un univers». Ces spécialistes, qui sont jour après jour des témoins de la fécondation humaine, disent humblement: «On a beau voir, aménager des conditions favorables et (dans les tentatives ICSI) contrôler l'entrée du spermatozoïde dans l'ovule, on n'en sait rien de plus... Le mystère de la Vie reste entier!»

Toutes sortes de manifestations

Un concours de dessin d'enfants, des enregistrements de contes, des vidéos enrichissent les occasions de découverte. Sous un même titre «Autour de l'origine», des rencontres s'échelonnent tout l'été: on retiendra en particulier celle du 4 septembre, à 14 heures, intitulée «La procréation médicalement assistée: quelques enjeux éthiques» et réalisée par Carlo Foppa, éthicien au CHUV. Enfin, une série d'ateliers scientifiques destinés aux enfants et réalisés par l'Eprouvette UNIL est programmée: on y découvrira les réalités de l'ADN et toutes ses implications.

Tous les détails sur www.verdan.ch

Dès le 1er juillet 2008

Un nouveau numéro d'assuré

L'actuel numéro AVS à 11 chiffres sera remplacé par un numéro AVS non «parlant» à 13 chiffres, pour des raisons liées à la protection des données.

De 11 à 13 chiffres

Un nouveau numéro d'assuré à 13 chiffres sera introduit progressivement dès juillet 2008 dans l'AVS (comme dans l'AI et dans le régime des APG, donc dans le 1er pilier). Cette innovation s'impose, car le système à 11 chiffres utilisé jusqu'ici ne permettrait bientôt plus d'attribuer un numéro propre à chacun. De plus, l'ancien numéro comprend des données aisément décodables sur les assurés: date de naissance, sexe, groupe des premières lettres du nom de famille, nationalité suisse ou étrangère, ce qui contrevient aux exigences de la protection des données. Le nouveau numéro, par contre, est entièrement anonyme et aléatoire. Il accompagnera la personne assurée sa vie durant et ne devra donc pas être remplacé par un autre numéro en cas de changement de nom pour mariage par exemple, comme c'était le cas avec le numéro à 11 chiffres.

Utilisation dans d'autres domaines

Mais la loi va plus loin, autorisant l'utilisation du numéro AVS dans le domaine des assurances privées complémentaires aux assurances-maladie et accidents obligatoires, et dans ceux de la fiscalité fédérale, de l'administration militaire et des EPF. Elle permet aux cantons et aux communes d'utiliser le numéro dans le contexte de la fiscalité, de l'aide sociale, de la réduction de primes de l'assurance-maladie et de l'éducation.

Pour en savoir davantage: www.avs-ai.info

Source: Communiqué de presse OFAS du 28 mai 2008.

Numéro AVS actuel:

Nouveau numéro AVS:

«Allaiter»

Une nouvelle brochure en 10 langues

La nouvelle brochure «Allaiter – Pour bien démarrer dans la vie», éditée par la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel, montre aux mères qui allaitent comment nourrir leurs enfants de manière saine.

Sous une forme attrayante et moderne, cette brochure pour les femmes enceintes et leurs partenaires présente des réponses à toutes les questions relatives à l'allaitement maternel. Elle est disponible en dix langues: français, allemand, italien, anglais, albanais, espagnol, portugais, serbo-croate, tamoul et turc. Elle s'adresse également aux personnes issues de la migration, groupe particulièrement touché par le problème du surpoids. Pour commander ou télécharger la brochure: consultez le site www.allaiter.ch.

Pour des informations supplémentaires: adressez-vous à Birgitta Locher-Meyer
Mobile 079 449 69 33
ou courriel:
b.locher@stiftungstillen.ch